

## Le droit à l'image

Marie-Ève Charron 3 avril 2010 Arts visuels



Extrait vidéo de La Motivation: étudiants, Poliisiammatti-korkeakoulu, d'Emmanuelle Léonard

### À RETENIR

[POLICE](#)

[Emmanuelle Léonard](#)

[Galerie Donald Browne](#)

[372, rue Sainte-Catherine Ouest,  
Montréal, Espace 528](#)

[Jusqu'au 1er mai 2010](#)

L'exposition qui vient d'ouvrir sur le travail récent d'Emmanuelle Léonard semble aller dans plus d'une direction. Quatre projets distincts constituent l'ensemble de la présentation, qui a pour amorce un paysage hivernal, au demeurant superbe. Léonard fait preuve de l'adresse qu'elle a à manier son mode d'expression, la photographie. De surcroît, elle en exploite la capacité à enregistrer le réel et à documenter les lieux. Ici, la vue d'une forêt en Finlande où l'artiste a réalisé une résidence l'automne dernier.

Mais là s'arrêtent les charmes de la représentation photographique. Le paysage semble faire office de prélude à l'exposition qui, suivant la démarche de l'artiste depuis au moins dix ans inscrit dans cette direction, fait réfléchir sur les

conditions de pratiques, et les usages, de la photographie dans les domaines du documentaire, des médias et de la justice. Parmi les enjeux concernés, celui du rapport de l'image à la loi, qu'aborde entre

autres la série de photographies de policiers, moment le plus fort de l'exposition.

Il s'agit de quatre portraits de policiers de l'escouade antiémeute de Montréal, le visage cadré serré permettant ainsi d'apprécier les reflets de la ville dans leur visière. Ces photographies étudient de près l'expression de ces messieurs en service, déployés pour prévenir les débordements d'une manifestation. L'un est absorbé rêveusement; l'autre tourne un regard nostalgique vers le lointain. Ces héros des temps modernes n'ont jamais eu leur portrait tiré de cette façon. Ils sont aussi les figurants parfaits, voire exclusifs, de la photographie pratiquée dans l'espace public.

Depuis l'affaire Duclos en 1998, mettant en cause le photographe Gilbert Duclos, un jugement de la Cour suprême du Canada interdit de photographier les gens dans l'espace public sans leur consentement (et leur accord pour libérer les droits de diffusion). Cela a eu pour conséquence de radicalement transformer le travail des photographes, touchant même ainsi une précieuse tradition et mettant en péril un possible patrimoine visuel, aspects, à tout le moins, que cherchait à démontrer le documentaire

La Rue zone interdite (2005), réalisé par le même Duclos.

Devant cet interdit, Léonard a trouvé un sujet de prédilection: des policiers en fonction. Au même titre que l'événement auquel ils participent, les policiers font partie de l'espace public. Par conséquent, il devient possible de les photographier sans demander leur permission. Encore, il n'est pas clair que ces images, centrées sur des visages, puissent ensuite faire l'objet d'une diffusion de masse, ce qui explique que le présent article ne soit pas accompagné de l'une d'elles et que le lecteur devra se rendre à la galerie pour les voir.

En nous amenant sur ce terrain, l'artiste souligne les précautions entourant la prise d'images dans l'espace public. Des restrictions qui ne semblent pas s'appliquer à tous, comme le prouvent la prolifération des caméras de surveillance et le quadrillage des villes par Google pour son Street View. De part et d'autre, au nom de la sécurité ou de la découverte, ces pratiques de l'image se font sans, ou presque, devoir rendre des comptes, pour des fins de contrôle ou d'exploitation mercantile. Le projet de Léonard ne peut que faire ressortir ce contraste.

#### Faits divers

L'oeuvre suivante occupe un autre registre; il rejoint, et développe avec brio, les travaux antérieurs de Léonard portant sur les faits divers. Il s'agit d'un boîtier sur socle en apparence scellé sous verre. Or, avec précaution, il est possible d'en consulter le contenu: quelque 40 images en noir et blanc, numérotées, introduites par un texte explicatif, détaillent la documentation photographique d'un meurtre d'un codétenu survenu en prison. Ces images proviennent des archives du Palais de justice de Québec. Des pièces à conviction classées et, par conséquent, intégrées au domaine public.

D'où leur possible reproduction ici, les couleurs en moins. L'artiste a dû souscrire aux règles de la consultation d'archives confinant à l'emploi du seul photocopieur noir et blanc mis à sa disposition. Le dispositif de présentation, tout comme la méthode à laquelle à dû se plier le policier photographe pour découper systématiquement le minuscule espace de la cellule, rappelle le circuit fermé dans lequel ont circulé ces images, sans quoi elles auraient été rejetées en tant que preuve. Malgré les procédures objectivantes, l'intensité du drame est indéniable et provoque quelques frissons.

Le dernier projet se présente comme une installation. Dans un téléviseur vieillot, des aspirants policiers en formation, au Collège de police de la Finlande à Tempere, témoignent des raisons qui ont motivé leur choix de carrière. Le finlandais est grossièrement doublé par une voix hors champ qui nous fait oublier le contenu des propos, par ailleurs assez communs et répétitifs. Le ton et les stratégies de renversement sont moins précis dans ce projet, dont la démonstration s'avère moins éclatante. Divers codes sont mis en jeu, mais une réalité ressort: d'un étudiant à l'autre, c'est la fonction du policier qui parle.

À noter que, jusqu'au 25 avril, l'artiste expose aussi une partie de ces projets, mais sous une autre forme, au centre d'artistes L'oeil de poisson, à Québec.

\*\*\*

POLICE

Emmanuelle Léonard

Galerie Donald Browne

372, rue Sainte-Catherine Ouest, Montréal, Espace 528

Jusqu'au 1er mai 2010

\*\*\*

Collaboratrice du Devoir

exposition

Haut de la page

Vos réactions